AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0774
FR0011179886-FS0409

25 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

INTRASENSE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 24 mai 2023, la société anonyme Guerbet[1] (15 rue des Vanesses, 93420 Villepinte) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 mai 2023, au résultat de l'offre publique qu'elle a initiée[2], les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société INTRASENSE et détenir 28 617 188 actions INTRASENSE représentant autant de droits de vote, soit 55,22% du capital et 54,87% des droits de vote de cette société[3].

———

[1] Contrôlée par les membres de la famille Guerbet.
[2] Cf. notamment D&I 223C0742 du 22 mai 2023.
[3] Sur la base d'un capital composé de 51 823 431 actions représentant 52 156 898 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.